Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Haut-Rhin

Commune de HOMBOURG

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques,
la pollution des sols et le potentiel radon
En application des articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° BDSC-2018-262-01 du 19.09.2018 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRN — oui [ ] non [X]

date aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet [ ]

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRM — oui [ ] non [X]

date aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet [ ]

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT — oui [X] non [ ]

PPR Tym approuvé date **16.09.2010** effet **thermique et toxique**

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral du 16.09.2010

Consultable sur Internet [ ]

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité — Forte zone **5** [ ] Moyenne zone **4** [ ] Modérée zone **3** [X] Faible zone **2** [ ] Très faible Zone **1** [ ]

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols (SIS)

La commune comporte un (des) terrain(s) classé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui [ ] non [X]

7. Situation de la commune au regard du potentiel radon

La commune est située en zone à potentiel radon 1

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Copie du zonage réglementaire du PPR T – 1 planche A4

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site de la préfecture (annexe 2 de l'arrêté départemental IAL) et sur le site www.georisques.gouv.fr dans la rubrique « Connaître les risques près de chez soi »

Date 19/09/2018

Le préfet du Haut-Rhin